

rient, jusqu'au moment où l'intervention de l'Allemagne a apporté dans le Levant un élément nouveau. La Russie a plusieurs fois provoqué ces crises, mais c'est le cabinet de Londres qui, presque toujours, a tenu les fils et préparé les solutions. C'est donc du point de vue anglais que nous devons le plus souvent regarder les problèmes orientaux : c'est le meilleur observatoire pour saisir les raisons, le sens et les conséquences d'une évolution qui dure depuis qu'il y a, en Europe, un Empire ottoman et qui, sans doute, est encore loin d'avoir atteint son terme.

III

Le principe de l'intégrité de l'Empire ottoman, quand lord Beaconsfield s'en servit comme d'un drapeau, au Congrès de Berlin ¹, pour rallier les puissances à la politique britannique, était loin d'être une nouveauté ; il existait depuis longtemps dans l'arsenal politique de la Grande-Bretagne ; il lui avait servi en 1833 contre la Russie, en 1840 contre Méhémet-Ali et Louis-Philippe. L'armée française, devant Sébastopol, en avait assuré le triomphe, et le traité de

1. Pour tout ce chapitre, l'excellent ouvrage d'Adolphe d'Avril : *Négociations relatives au traité de Berlin* (Leroux, 1886, in-8°) nous a beaucoup servi : c'est un véritable chef-d'œuvre d'histoire diplomatique. — Cf. également Benoît Brunswick, *Le traité de Berlin expliqué et commenté* (Plon, in-8°). Pour l'exécution du traité de Berlin, voyez Max Choublier : *La question d'Orient depuis le traité de Berlin* (Arthur Rousseau, 1899, in-8°, 2^e édition), (très complet comme renseignements bibliographiques). — Au point de vue juridique, voyez une étude de Bluntschli dans la *Revue de droit international public* (1879) : *Le Congrès de Berlin et sa portée au point de vue du droit international*.